

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Fixation des tarifs de la cantine scolaire

Nombre de conseillers en exercice : 15

Séance du 3 octobre 2022 / Convocation du 26 septembre 2022

Le Conseil Municipal de Lanobre, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZO (Maire).

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX, Anthony SANTOS, Johane GRANDSEIGNE, André DOUBLEIN, Sylvie SERRE, Sabine EGAL, Fabien VALLET, Didier LARROUCAU, Gustave GOUVEIA, Gérard MEDICI

Absentes excusées : Dominique VOLPE pouvoir à Brigitte CLAUDEL
Virginie BRUGIERE pouvoir à Johane GRANDSEIGNE
Gwenaël DELMAS pouvoir à Sylvie SERRE

Secrétaire de séance : Brigitte CLAUDEL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs de cantine sont fixés comme suit :

- Prix du ticket de cantine :
 - 3,60 € pour les repas enfants
 - 7,00 € pour les repas adultes

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De maintenir les tarifs de cantine scolaire comme indiqués ci-dessus.

Pour : 12 voix / Abstention : 3 voix (GOUVEIA, LARROUCAU, MEDICI) / Contre : 0 voix

Fait à Lanobre, le 3 octobre 2022.

Pour extrait conforme
Le Maire



Le Maire - Pascal LORENZO